

GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE  
DE LYON

DATE : 28/01/98  
N° DE DEPOT : 1910  
R.C.S. LYON : 381 345 941  
N° DE GESTION: 91 B 01123

**BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**

---

-----Nom et adresse de la Société -----  
SOLUtec

CHEMIN FERRAND  
69370 SAINT DIDIER AU MONT D

Nous soussigné greffier du Tribunal de Commerce de LYON avons déposé à la date ci-dessus au rang de nos minutes :

Une pièce

concernant la Société désignée ci-dessus et dont l'objet est le suivant:

DIRIGEANTS/ORGANES DE CONTROLE  
Délibération/Acte

**SOLUTEC**

Société anonyme au capital de 1 340 000 francs  
Siège social : Télébase Lyon Saint Didier Chemin Ferrand  
SAINT DIDIER AU MONT D'OR (RHONE)

R.C.S. LYON B 381 345 941

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE A**  
**TITRE EXTRAORDINAIRE**  
**EN DATE DU 22 JANVIER 1998**

L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit  
Et le vingt deux Janvier à dix heures,  
les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée  
générale ordinaire réunie à titre extraordinaire, au siège  
social, sur convocation faite par le conseil d'administration  
suivant lettres en date du 30 Décembre 1997.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par  
chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Mr Jean BRUYERE préside la séance en sa qualité de président  
du conseil d'administration.

Mr André CHATEL et M. *Charles Bruyer*, les deux  
actionnaires, présents et acceptant, représentant tant par  
eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix,  
sont appelés comme scrutateurs.

Maître Marianne RICHARD est choisie comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par  
les membres du bureau, permet de constater que les  
actionnaires présents, représentés ou ayant voté par  
correspondance, possèdent ~~1336~~ actions sur les 13 400  
composant le capital, soit plus du quart des actions ayant le  
droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est déclarée régulièrement  
constituée.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des  
actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des  
mandataires, ainsi que les formulaires de vote par  
correspondance,
- les copies des lettres de convocation,
- la copie et les récépissés postaux de la lettre recommandée  
de convocation adressée au commissaire aux comptes,
- le rapport du conseil d'administration,
- le texte des résolutions proposées.

*JB*  
*Ar*  
CBM

Puis Monsieur le président déclare que le rapport du conseil d'administration, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Révocation d'un administrateur,
- Pouvoirs à donner,
- Questions diverses.

Le président donne lecture du rapport du conseil d'administration.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

#### PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de prononcer la révocation de Mr Nicolas LANDRY de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité de  
voix contre                      voix.

#### DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur des présentes ou d'une copie ou d'un extrait des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité de  
voix contre                      voix.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal, qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Le Président  
Jean BRUYERE

Les Scrutateurs  
André CHATEL

Le Secrétaire  
Marianne RICHARD

Mme Marianne Bruyere